

## Lettre d'information sur le Nirsévimab

Madame, Monsieur,

Votre enfant va naître prochainement ou est né récemment. Il sera dans ses premiers mois de vie exposé au risque de la bronchiolite, infection virale touchant les voies respiratoires. Cette maladie peut être provoquée par différents virus, dont le plus fréquent est le virus respiratoire syncytial (VRS), très contagieux et pouvant exposer à une forme potentiellement sévère. L'hospitalisation en cas de bronchiolite est nécessaire quand l'enfant a un besoin accru en oxygène, quand il a des difficultés alimentaires importantes, et quand des soins intensifs peuvent être requis pour l'aider à respirer (ventilation non invasive).

Au-delà de cela, il n'existe pas de traitement spécifique contre le VRS. Les antibiotiques ne sont pas nécessaires, car il s'agit d'un virus et non d'une bactérie. L'épidémie 2022 a été particulièrement virulente, dans un contexte de pénurie de personnels soignants. Des nourrissons ont dû être transférés parfois à plus de 2H00 de route de leur domicile.

En 2023, un nouveau médicament préventif est disponible pour les nourrissons : il s'agit d'anticorps dirigés contre le VRS. A la différence d'un vaccin, il s'agit de délivrer directement les anticorps à l'organisme : le médicament n'entraîne pas de réaction immunitaire. Ces nouveaux anticorps sont efficaces pendant au moins 5 mois après l'injection unique intra-musculaire, dans une des cuisses. Ces anticorps peuvent être administrés dès le premier jour de vie et atteignent leur taux maximum en 5 jours. Des mesures d'antidouleur seront réalisées avant l'injection (peau à peau, injection pendant la tétée, le biberon...)

Les effets secondaires sont exceptionnels et classiques (rougeur, gonflement modéré au point d'injection, pleurs, fièvre) ; l'injection est dans la majorité des cas très bien tolérée. Dans les études préalables à la mise sur le marché, le médicament a démontré son efficacité sur le nombre d'enfants hospitalisés (protection estimée à 80%). Outre protéger les enfants qui bénéficieront de l'injection, l'intérêt sera également de diminuer la contagion et diminuer les transmissions.

### **C'est pourquoi nous vous proposons de réaliser cette injection à la maternité.**

Le but est de donner une protection la plus précoce, car cette maladie peut toucher les nouveau-nés dès les premiers jours de vie et est souvent moins bien tolérée à cet âge.

Cette injection n'est pas obligatoire mais vivement conseillée pour protéger votre enfant. Elle est gratuite, le médicament étant délivré par l'Etat.

Nous vous conseillons, au-delà du médicament, d'appliquer toutes les mesures barrières apprises lors de la Covid-19 : lavage des mains, port du masque en cas de nez qui coule, rhume, maladie d'un proche... Cela protégera votre enfant non seulement de la Covid mais aussi des autres virus pouvant être pourvoyeurs de bronchiolite.

**Ce médicament est recommandé par l'ensemble des sociétés savantes concernées par cette pathologie : Société Française de Néonatalogie, Société Française de Pédiatrie, Société Française de Pneumologie Pédiatrique, Groupe des Pathologies Infectieuses Pédiatriques...**

**Ce document a été travaillé en collaboration avec des pédiatres du CHU de Lille et du CHU d'Amiens**